



MMA lance son application mobile : une expérience client repensée au service de ses assurés

Le Mans, le 28 mars 2024 - **MMA franchit une nouvelle étape dans la digitalisation de sa relation client en lançant son application mobile. Destinée à ses clients particuliers et professionnels, l'App' MMA vise à simplifier leurs démarches au quotidien. Reconnaissance faciale à la connexion, économie de clics, parcours épurés et simplifiés, fonctionnalités adaptées aux besoins... Pour sa nouvelle application, MMA est partie des besoins de ses assurés pour leur proposer une expérience fluide, utile et facilitée.**

Une application conçue pour faciliter le quotidien des assurés MMA

Gestion des contrats, déclaration et suivi de sinistres, gestion des remboursements, de l'épargne ... L'App MMA est conçue pour répondre aux besoins essentiels des assurés particuliers et professionnels. Grâce à son interface conviviale, intuitive et sécurisée, les assurés MMA peuvent effectuer leurs opérations en quelques clics et en toute autonomie 24h/24, 7j/7.

Une gestion facilitée des contrats

Les assurés MMA peuvent désormais consulter depuis leur téléphone tous leurs contrats et garanties, éditer instantanément leurs attestations d'assurance, suivre leurs remboursements, échanger et prendre rendez-vous avec leur agent général via la messagerie sécurisée pour toute demande ou modification de contrat.

Pour les clients titulaires d'un contrat d'assurance vie, l'App' MMA propose plusieurs fonctionnalités avancées telles que la consultation de la synthèse de l'épargne, la possibilité d'effectuer des virements automatiques et de choisir ses supports d'investissement.

Un accès immédiat aux services MMA

L'application offre la possibilité d'accéder directement à tous les avantages et services négociés avec les différents partenaires de MMA.

Les assurés MMA détenteurs d'un contrat santé pourront également accéder rapidement aux services santé inclus dans leur contrat :

- Analyse des devis en optique, dentaire... ;
- Accès à la liste des professionnels de santé partenaires proches de leur domicile ;
- Accès à la téléconsultation 24h/24h, 7j/7⁽¹⁾ ;
- Prise de rendez-vous avec un ophtalmologue.

Une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistres

Au-delà de la déclaration de sinistre et du suivi de dossier, l'application offre un accès rapide à l'assistance automobile ou habitation en cas de panne ou de sinistre. En quelques clics, les assurés peuvent bénéficier d'un soutien complet et réactif 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour télécharger l'application MMA, rendez-vous sur l'App Store ou Google Play.



(1) Le renouvellement d'ordonnance et la délivrance de certificats médicaux sportifs, d'un arrêt de travail ou d'un certificat d'enfant malade sont soumis à conditions et limites.

À propos de MMA :

Assureur multi-spécialiste, MMA accompagne les entreprises, les professionnels et les particuliers au travers d'un réseau d'agents, de courtiers et de partenaires. Chaque jour, 3 millions d'assurés font confiance à MMA pour protéger leur famille, leur entreprise, leurs biens et leurs projets. Avec 1600 agences dans les territoires, MMA offre à ses clients la proximité, l'écoute et le sens du service : l'irremplaçable « plus » humain.
<https://www.mma.fr/>

Contacts presse

ADVOCACIZ

Shanez Richert +33(6) 10 50 44 44 – shanez.richert@advocaciz.com

Ambre Fourneau +33(6) 44 39 89 25 – ambre.fourneau@advocaciz.com

Alexandra Richert +33 (6) 08 77 86 22 – alexandra.richert@advocaciz.com

MMA IARD – Société anonyme au capital de 537.052.368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 440 048 882 – Siège social : 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans CEDEX 9